DISTRIBUTION : Générale
J/02-03/ADV/02-11/Rev.1
ORIGINAL : Anglais

AVIS AU CONSEIL N^{O} 02-11

Objet : Projet de plan de programme et de budget de la Commission de coopération environnementale pour 2003 à 2005

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) qui stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, […] ainsi que sur [sa] mise en oeuvre et [son] développement […]. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

AYANT examiné le projet de plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 en présence de représentants du public et de membres du personnel du Secrétariat au cours d'une séance plénière qu'il a tenue dans le cadre de sa session ordinaire n^{o} 02-03, le 4 octobre 2002 à Albuquerque, au Nouveau-Mexique;

Formule les recommandations suivantes :

Recommandations générales :

- Le CCPM est d'avis qu'il faut faire preuve d'une plus grande attention et d'un plus grand souci du détail afin que la participation du public soit mieux articulée et intégrée dans chaque projet. L'avis au Conseil n^{o} 01-06 fait état de cette question, mais le CCPM croit que d'autres améliorations sont nécessaires.

- Tous les groupes de travail établis en fonction du plan de programme devraient comprendre des représentants du public, notamment, dans le cas présent, au sein du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale et du Groupe de travail sur la qualité de l'air. Par ailleurs, le financement et le soutien des réunions qui ne comportent que des représentants gouvernementaux ne devraient pas relever de la CCE, car les fonds consacrés aux projets sont limités.

- Il est constamment question de la nécessité de déployer des efforts pour que les peuples autochtones participent aux programmes et aux projets de la CCE. Cette question préoccupe le CCPM depuis quelques années, et malgré des recommandations précises au Conseil que celui-ci a adoptées dans une déclaration, le CCPM constate peu d'améliorations tangibles et prie instamment le Conseil de prescrire au Secrétariat d'améliorer cette situation.

- Le CCPM incite le Secrétariat à poursuivre ses travaux destinés à améliorer et à appliquer le processus d'évaluation qui servira de fondement à une orientation stratégique plus précise.

- Il est manifestement nécessaire que la CCE élabore des stratégies afin d'améliorer la diffusion de l'information au sein du public, particulièrement aux personnes qui n'ont pas accès au réseau Internet. Bien que le site Web de la CCE soit très informatif et bien conçu, il ne peut constituer le seul outil de diffusion de l'information. Le CCPM a déjà soulevé cette question par le passé, mais le projet de plan de programme ne révèle aucune intention d'élaborer de telles stratégies. Il serait possible, par exemple, de fixer des priorités et d'assortir chaque projet d'une stratégie de communication.

- Le CCPM a maintes fois recommandé au Conseil d'établir des calendriers détaillés régissant l'exécution des projets. Trop souvent, des projets censés se terminer dans le cadre d'un plan de programme réapparaissent dans le suivant.

- À mesure que le programme de la CCE se perfectionne et s'oriente avec plus de précision, le Secrétariat est mieux placé pour agir de façon proactive et chercher à conclure des partenariats afin de recueillir des fonds et, élément très important, de veiller à œ que les travaux de la CCE constituent une valeur ajoutée.

- Il faudrait modifier le mode de présentation du plan de programme, car il est présentement trop lourd pour que le public examine convenablement ce document.

Recommandations spécifiques

Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce

Dans le communiqué final de sa IX^{e} session ordinaire, le Conseil de la CCE a promis de poursuivre les travaux sur l'énergie et l'environnement qui découlent du rapport, établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, sur les possibilités et les défis liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution. Le CCPM n'a pas le sentiment que le plan de programme se penche de façon cohérente et globale sur cette question. Par exemple, dans le cadre de l'activité 4 du projet 1.2.1 (sur les produits et services écologiques à privilégier d'un point de vue écologique), la sous-activité 2 prévoyant la tenue d'une réunion technique de spécialistes s'avère redondante dans un plan de programme général pour 2003 étant donné que la CCE a déjà tenu un symposium sur le marché nord-américain de l'électricité en 2001.

Secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité

- Ce secteur de programme ne fait aucunement mention de l'importance ou de la nécessité de recourir aux connaissances autochtones bien que celles-ci fassent partie intégrante de nombreux processus des Nations Unies et que la Convention sur la diversité biologique y fasse explicitement référence. Il faudrait évaluer tous les projets de ce secteur de programme afin de déterminer de quelle manière et à quels égards ils pourraient tirer parti des connaissances autochtones, puis modifier ces projets en conséquence.

- Il faudrait recueillir de plus amples renseignements avant de décider s'il est nécessaire de tenir une deuxième table ronde sur la conservation de la biodiversité en 2004.

2.3.1 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

- Comme l'indique l'avis au Conseil n° 01-06, le CCPM estime que le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) a évolué et, compte tenu de l'ampleur de ses coûts, le Secrétariat devrait étudier la possibilité de confier son maintien et sa gestion à un autre organisme ou groupe. Un de ses éléments de base pourrait faire partie du système d'exploitation du Secrétariat pour ce qui est de la cartographie et des recoupements d'information, mais en accordant les contrats connexes à l'externe. Ce réseau exige trop de ressources et les fonds qu'il réclame iront en s'accroissant et non en décroissant à mesure qu'il prendra de l'expansion.

Secteur de programme relatif aux polluants et à la santé

3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques

- Le CCPM note que le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) ne vise pas le plomb et réitère avec vigueur sa recommandation d'établir un plan d'action régional nord-américain (PARNA) relativement à cette substance.

- Avec le temps, il sera nécessaire d'étudier de quelle manière mettre en oeuvre les améliorations apportées aux PARNA dans le cadre de celui relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.

3.3.1 Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants

- Par souci d'économie, le Secrétariat devrait étudier la possibilité de conclure des partenariats avec des établissements et organismes afin qu'ils se chargent des frais d'impression des rapports annuels de la série *À l'heure des comptes*.

Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement

4.2.1 Coopération en matière d'application et d'observation des lois

- Le CCPM recommande de tenir une réunion publique avec le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale, dans le cadre de la session ordinaire du Conseil de juin 2003, afin de solliciter des observations sur une vision stratégique à long terme.

4.3.1 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

- À ce sujet, on est prié de se référer à l'avis n° 02-10 que le CCPM a formulé au Conseil à la suite de l'atelier public sur l'eau douce tenu le 3 octobre 2002, à Albuquerque.

4.3.2 Utilisation de systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale

- Dans son avis au Conseil nº 01-05, le CCPM recommande que la CCE mette un terme à ses travaux sur les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et qu'elle n'y consacre aucune autre ressource. Bien que le Conseil ait chargé la CCE de parrainer un atelier en 2003 sur la mise en oeuvre des SGE dans les petites et moyennes entreprises, le CCPM est encore persuadé que la poursuite de toute activité dans ce domaine réclame le soutien des gouvernements et du secteur privé et non de la CCE.

Autres activités de la CCE

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

- Le CCPM continue d'estimer que le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) constitue l'une des plus importantes activités de la CCE du fait que les projets communautaires et locaux financés permettent de compléter et d'éclairer le programme de la Commission. Parallèlement, il offre la possibilité de sensibiliser et d'informer le public sur des questions que la CCE juge importantes. Pour cette raison, le CCPM continue d'appuyer la décision prise il y a trois ans de donner un thème annuel unique aux subventions du FNACE. Comme le mentionne en détail son avis au Conseil nº 02-10, le CCPM recommande qu'en 2004, ce thème soit la gestion et la conservation de l'eau douce.

Dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA

- Le CCPM a mentionné son intention de participer activement à l'examen des réalisations de la CCE au cours des dix dernières années, et souhaite vivement obtenir des éclaircissements sur la nature et la portée de cet examen ainsi que sur la manière dont le public y participera.

Obligations spécifiques

Paragraphe 10(6) de l'ANACDE

- Le CCPM demeure très inquiet du fait que la réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce ne soit pas encore planifiée. Il prie instamment le Conseil de mettre tout en œuvre pour que l'ordre du jour soit établi et que la date de cette réunion soit fixée dans les meilleurs délais.

Paragraphe 10(7) de l'ANACDE

- Le public continue de soulever la nécessité de conclure un accord, en vertu du paragraphe 10(7) de l'ANACDE, sur l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières, qui tiendrait compte de certaines préoccupations concernant l'eau douce.

Articles 14 et 15 de l'ANACDE

- Le Conseil poursuit son examen de divers avis du CCPM sur les articles 14 et 15 de l'ANACDE concernant, notamment, la portée des dossiers factuels et leur suivi. Étant donné que ces questions ont des incidences sur le programme de travail qu'élabore le Secrétariat, il faudrait les tirer au clair le plus tôt possible.

Nota : Consulter ci-joint un extrait du compte rendu de discussion de la session ordinaire que le CCPM a tenue le 4 octobre pour prendre connaissance des autres observations que les membres du CCPM et le public ont formulées sur le projet de plan de programme et de budget de la CCE pour 2003 à 2005.

ADOPTÉ LE 21 OCTOBRE 2002

Extrait du compte rendu de discussion de la session ordinaire que le CCPM a tenue le 4 octobre pour prendre connaissance des autres observations que les membres du CCPM et le public ont formulées sur le projet de plan de programme et de budget de la CCE pour 2003 à 2005

Discussion en plénière sur le projet de plan de programme de la CCE pour 2003 à 2005

Le président invite le directeur des programmes de la CCE, M. Doug Wright, à faire des observations préliminaires, et celui-ci indique que ce projet de plan de programme se veut succinct et axé sur des résultats. Tout en exprimant son enthousiasme de pouvoir compter sur les observations et la contribution du CCPM, il déclare que le cadre d'évaluation doit être élaboré en étroite coordination avec le processus de planification stratégique. Il mentionne que la CCE est également déterminée à établir un autre rapport sur l'état de l'environnement qui, cette fois, visera à faire état des activités de cette dernière et de leur incidence sur l'environnement. Il prévoit que l'eau en constituera un chapitre et conclut en signalant que toutes les observations seront portées à l'attention des gestionnaires de programme.

Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce

Le directeur des programmes résume l'ébauche du programme concernant ce secteur. De son côté, le président signale que la réunion que le CCPM tiendra en décembre portera sur la participation du secteur privé au développement durable, et que le deuxième symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce aura lieu en mars 2003, à Mexico.
Les observations du public et des membres du CCPM comprennent les suivantes :

Projet 1.1.1 Évaluation des effets environnementaux du commerce

- Un participant fait remarquer qu'à la suite de la diffusion de la demande d'exposés en prévision du deuxième symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce, le Groupe consultatif connexe s'est dit déçu qu'aucune proposition n'émane d'un groupe autochtone. Les organisateurs ont décidé de tenir une séance spéciale au cours de ce symposium et ont demandé de l'aide pour trouver des participants. Il fait également remarquer que des peuples autochtones du Canada (Premières Nations) sont propriétaires d'établissements financiers et de banques, et qu'il faudrait les inviter à participer aux discussions sur la participation du secteur privé au développement durable. (Le représentant autochtone au sein du CCPM se dit intéressé à présenter un tel exposé au cours du deuxième symposium sur la biodiversité et le savoir traditionnel dans le contexte de la Zone de libre-échange des Amériques. Le Secrétariat accueille favorablement cette proposition.)
- Il faudrait porter une plus grande attention à l'énergie solaire, car elle représente une solution de rechange écologique. Il faudrait également valoriser l'environnement en tenant compte de tous les facteurs externes. Lorsque les décisions se fondent seulement sur la valeur commerciale, le développement qui en résulte n'a pas un caractère durable.
- Le rapport établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE sur les possibilités et les défis liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution conclut que peu importe le scénario que l'on adoptera, les émissions polluantes augmenteront. On assiste parallèlement à une augmentation des constructions de centrales électriques à la frontière mexicaine en vue

- d'exporter de l'électricité aux États-Unis. Dans un marché déréglementé où les prix sont déterminants, pour quelle raison est-il attrayant de construire au sud de la frontière? Est-ce parce que le régime réglementaire est moins contraignant? Il faudrait étudier cette question.
- Le programme ne comporte aucune activité de suivi sur les questions que suscite le chapitre 11 de l'ALÉNA.
- Dans la description de l'activité 2, il faudrait utiliser les mêmes termes que ceux de l'ANACDE.

Projet 1.2.1 Commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique

- Au cours du Sommet mondial sur le développement durable, une ONG mexicaine s'est vue récompensée pour ses travaux touchant l'organisation de la production et de la commercialisation de café. Il faudrait inviter un représentant de cette ONG à la réunion du CCPM de décembre.
- Les États dont les travaux portent sur l'électricité et l'environnement participeront aux activités. Quel lien cela peut-il avoir avec le rapport établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE en ce qui a trait à l'écotechnologie? Les centrales thermiques ne vont sûrement pas fermer du jour au lendemain!
- Pour quelle raison l'activité 4 prévoit-elle une autre réunion de spécialistes alors que l'on dispose maintenant d'un rapport?

Projet 1.2.2 Financement de la protection et de la conservation de l'environnement

- Le gouvernement du Canada a mis sur pied une activité relative au financement, par le secteur privé, de la protection et de la conservation de l'environnement dont les objectifs et les travaux sont sensiblement les mêmes que ceux du projet. Il faudrait coordonner immédiatement ces deux activités.
- La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dispose d'un groupe d'étude qui se penche sur la collaboration avec le secteur privé. En plus de la coordination des activités, il est très important que les discussions portent sur la bioéthique.

Secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité

Le directeur des programmes donne un aperçu de ce secteur, et les observations du public et des membres du CCPM comprennent les suivantes :

Observations générales

- Les peuples autochtones n'ont aucun rôle déterminé à jouer en dépit des obligations qu'impose à cet égard la Convention des Nations Unies sur la biodiversité biologique. Dans les discussions que mène la CCE, on ne fait aucune mention du savoir écologique de ces peuples. La CCE devrait travailler avec les réseaux autochtones, car ils disposent d'un important savoir-faire. Il est aussi essentiel de recourir au savoir des Autochtones si nos visées d'intégration sont sérieuses.

- Il faut noter une importante lacune dans le programme : l'étude des incidences du changement climatique. Le choix des activités se fonde sur un vieux paradigme. Il faut tenir compte du changement climatique.

Projet 2.2.1 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

- Un participant exprime la nécessité d'expliquer certains détails, notamment de quelle manière il faudrait renforcer la structure de l'Initiative des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN).
- Il serait temps de déterminer si l'ICOAN est autosuffisante. Depuis un certain nombre d'années, on nous a dit que cela constituait un objectif, mais dans le plan de travail de 2003, on ne constate encore aucun mécanisme à cette fin.

Projet 2.2.2 Espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

- Ce projet devrait s'appuyer sur les travaux déjà entrepris dans les trois pays.

Projet 2.2.3 Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

- Plusieurs espèces se déplaçant vers le sud, au-delà du Mexique, de quelle manière la CCE peut-elle intégrer ses travaux à ceux réalisés dans d'autres régions? Il faudrait solliciter des fonds afin d'envisager un système plus global. La sous-activité 1 de l'activité 2 chevauche-t-elle celle du projet 2.2.4 prévoyant la tenue d'un symposium? On devrait intégrer et coordonner soigneusement tous les travaux relatifs à la région s'étendant de la mer de Béring à la Baja California.
- Comment peut-on avoir accès à l'information que détiennent d'autres organismes et à l'expérience qu'ils ont acquise? Il pourrait s'agir, par exemple, des travaux déjà accomplis par le Fonds mondial pour la nature et touchant, notamment, la planification des écorégions, des ensembles de priorités, des bases de données et des systèmes d'information géographique. La synergie est un élément très important.
- Comment peut-on mesurer les retombées des études à l'échelle locale sur les gens qui sont touchés par des problèmes environnementaux? La CCE devrait élaborer des procédures afin de relever et de mesurer les incidences sur le plan local. Les projets devraient prévoir une plus grande participation du public.
- En premier lieu, il faudrait dresser une liste des espèces envahissantes ou exotiques suscitant des préoccupations, et se pencher ensuite sur leurs voies de pénétration et sur des moyens d'intervention. Il est important de faire appel aux ministères des Transports qui réglementent la navigation maritime.
- Tout en réalisant des études sur les incidences que peuvent avoir les espèces de maïs génétiquement modifiées sur les espèces traditionnelles, il est également important de se rendre compte de la perte de nombreuses espèces végétales indigènes.
- Il faut envisager des stratégies de cessation des projets et les communiquer globalement aux partenaires.
- Il devrait être possible d'exercer une surveillance des espèces exotiques, aux passages frontaliers ferroviaires et routiers, grâce aux importantes ressources destinées maintenant à

surveiller les frontières dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. L'objectif commun consiste à défendre l'Amérique du Nord.

Projet 2.2.4 Réseau nord-américain d'aires marines protégées

- Ce projet constitue-t-il seulement une version déguisée du vieux projet sur les sources terrestres de pollution? S'agit-il de l'un des projets auxquels il aurait fallu mettre fin graduellement?

Projet 2.3.1 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

Au sujet de ce projet, plusieurs participants formulent les questions et observations suivantes : « Je ne sais pas vraiment comment saisir l'ampleur du RIBAN. Il donne lieu à de très importantes dépenses. » « On peut se poser des questions fondamentales, notamment le RIBAN constitue-t-il le meilleur moyen pour intégrer cette information et créer un portail? » « Le RIBAN devrait-il faire partie des activités du Secrétariat ou d'un projet comme c'est le cas présentement? Réclame-t-il trop de ressources à la CCE et est-il opportun de le confier à un autre organisme? » « Je trouve que cela n'a pas de sens, et cette idée a déjà été abordée. »

Ce projet donne lieu à d'autres observations, dont les suivantes :

- Ce projet est trop ambitieux, il faudrait lui donner une orientation plus précise.
- La participation des citoyens est symbolique et on dépend trop du réseau Internet pour communiquer de l'information.
- Il faudrait étudier la possibilité qu'un autre organisme se charge du RIBAN. L'exploitation de ce genre de réseau relève habituellement de musées d'histoire naturelle.

Le président demande à la chargée de liaison du CCPM de recueillir toute l'information disponible sur les activités de la CCE et du CCPM concernant la collaboration avec les peuples autochtones, et d'établir un rapport à l'intention du nouveau directeur des programmes.

Secteur de programme relatif aux polluants et à la santé

Le directeur exécutif par intérim donne un aperçu de ce secteur, à la suite duquel le président rappelle aux participants que le CCPM a formulé plusieurs avis au Conseil sur ce secteur de programme.

Les observations du public et des membres du CCPM comprennent les suivantes :

Projet 3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques

- Le CCPM a réclamé à maintes reprises l'établissement d'un PARNA relatif au plomb, mais ses demandes n'ont jamais eu de suite. Qu'est-ce qui justifie l'omission de cette substance dans le plan de programme?
- Des rapports récents soulignent une inquiétude croissante à l'égard des rejets de plomb et de mercure durant le processus de recyclage des ordinateurs. De quelle manière les PARNA font-ils écho à cette nouvelle information?

- Le Secrétariat est au courant de la demande persistante d'éliminer le plomb, et le Groupe d'étude sur la sélection des substances se penche sur cette question. Il est temps d'en finir avec le plomb et une décision à son sujet sera prise dans quelques semaines. Cette substance constitue un problème bien connu dans les trois pays et représente un défi. Les travaux de la CCE sur la salubrité de l'environnement des enfants sont concrètement liés aux émissions de plomb dont font état les RRTP. Le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales pourrait s'avérer utile pour surveiller les concentrations de cette substance dans l'environnement et leurs tendances.
- Comment a-t-on choisi les deux sites de surveillance du mercure au Mexique? Le Secrétariat mentionne que le Comité consultatif connexe a établi des critères qui complètent ceux relatifs aux sites du Canada et des États-Unis. Le Canada a fait don au Mexique de deux unités mobiles de surveillance du mercure afin de lui permettre de relever les concentrations de cette substance dans l'air ambiant ainsi que des points névralgiques.

Projet 3.3.1 Projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

- Le Mexique prend des mesures concrètes pour instaurer la déclaration obligatoire des rejets et des transferts de polluants. Le secteur privé a constitué un comité consultatif et des ONG travaillent de concert avec des autorités gouvernementales pour accélérer le processus d'enregistrement des entreprises. Ces intervenants sont fortement déterminés à participer aux activités de la CCE.
- Les frais d'impression des rapports annuels *À l'heure des comptes* sont considérables. Le Secrétariat devrait se mettre en quête d'un partenaire pour absorber ces frais.

Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement

Le gestionnaire du programme donne un aperçu des projets.

Les observations du public et des membres du CCPM comprennent les suivantes :

Projet 4.1.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales

- Le rapport comparatif sur les normes environnementales était censé constituer un projet pilote sur les établissements d'élevage intensif de bétail, et permettre par la suite d'évaluer et de proposer d'autres sujets d'étude. On ne sait pas vraiment où en est rendu ce projet.

Projet 4.1.2 Gestion écologique et suivi des déchets dangereux

- L'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, le Centre mexicain du droit de l'environnement et le Profepa sont en train d'organiser un atelier à El Paso afin d'examiner le commerce illicite des déchets dangereux et des espèces sauvages. La CCE a prévu de coordonner cette activité.

Projet 4.2.1 Coopération en matière d'application et d'observation des lois

- Il est important de se consacrer à l'élaboration de stratégies d'application des lois.

- Le Groupe de travail tirerait parti de la participation du public en vue d'établir des priorités. On assiste à une incroyable résistance des organismes gouvernementaux quant à la participation du CCPM et du public à l'étude de questions portant sur l'application des lois. Il sera important d'établir des règles fondamentales de transparence au cours de l'atelier public qui se tiendra parallèlement à la X^{e} session ordinaire du Conseil, en juin 2003, atelier qui sera probablement organisé par le Groupe de travail et le CCPM.

Projet 4.3.1 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

- Afin de donner suite à l'atelier de la veille, ce projet devrait subir des modifications.

Projet 4.3.2 Utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale

- Le CCPM a consacré beaucoup de temps au projet sur les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et en a conclu que ce qui devait être fait l'a été et que la CCE n'a pas d'autre contribution à y apporter. Ce point de vue a été transmis au Conseil (dans le cadre d'un avis) et en personne aux membres du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail »). Le secteur privé élabore ses propres modèles et ce sont les organismes gouvernementaux qui préconisent la poursuite de travaux dans ce domaine. Compte tenu des limites budgétaires, il ne serait pas opportun de financer une conférence au cours de laquelle les représentants gouvernementaux pourraient échanger des anecdotes. Les secteurs public et privé devraient entreprendre eux-mêmes ce genre d'activité, et rien ne justifie que la CCE finance cette conférence.
- Il est inutile de déployer d'autres efforts à l'égard des SGE. Au Canada, la porte est fermée; les petites et moyennes entreprises ont mis sur pied leur propre système.

Autres activités de la CCE, dont les obligations spécifiques en vertu de l'Accord

Le directeur exécutif par intérim mentionne qu'en 2003, le FNACE s'est donné pour thème la surveillance à l'échelle des collectivités et l'établissement de liens avec le Groupe d'étude sur le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales. L'établissement du rapport sur les variétés traditionnelles et transgéniques de maïs donnera essentiellement lieu aux mêmes activités que le rapport sur l'électricité : la constitution d'un groupe consultatif d'experts, l'élaboration de documents de travail et de référence, la diffusion d'une demande d'observations dans le public et la tenue d'un symposium. Le Secrétariat se fondera sur ces activités pour établir un rapport au Conseil qui contiendra les recommandations du groupe consultatif d'experts dont la CCE prévoit annoncer officiellement la composition le 7 octobre.

M. Shantora poursuit en précisant que le Groupe de fonctionnaires constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE tiendra une téléconférence au cours de l'automne afin d'envisager à nouveau la possibilité de tenir une réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce. Les travaux sur l'évaluation des incidences environnementales transfrontalières sont au point mort, mais le Secrétariat tirera parti des possibilités que l'étude de l'eau douce offrira à cet égard. Le Secrétariat est en train d'élaborer un cadre pour l'établissement du rapport sur l'état de l'environnement. En dernier lieu, le directeur exécutif par intérim mentionne que l'Unité des

communications sur des questions d'application disposera d'un budget additionnel pour parachever les dossiers factuels en cours et se pencher sur les nouvelles communications. Il souligne que le Secrétariat estime que ce secteur est des plus prioritaires.

Les observations du public et des membres du CCPM comprennent les suivantes :

Observations générales

- Il est temps que la CCE envisage d'élaborer des stratégies de communication pour atteindre des publics cibles. Elle pourrait, par exemple, faire parvenir aux grands quotidiens les articles du bulletin *Trio.*

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

- Le Comité permanent général continue d'examiner le projet de modification des lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE. Le budget global du fonds est inchangé.
- Un progrès important a consisté à corréler les subventions et des thèmes du programme de travail de la CCE. Ces subventions peuvent avoir une grande incidence et procurer d'énormes avantages.
- Le FNACE a contribué à la création d'un groupe d'intérêt nord-américain.
- Il faudrait cibler les groupes qui se consacrent à l'énergie et se rendre compte qu'ils font partie d'un mouvement nord-américain.
- Le FNACE est le « visage humain de la CCE ».

Rapport sur l'état de l'environnement visé au paragraphe 12(3) de l'ANACDE

- L'établissement du premier rapport sur l'état de l'environnement a constitué une expérience aussi difficile que douloureuse, et l'information qu'il contenait était périmée lorsque la CCE a finalement pu le publier. De quels mécanismes dispose-t-on à l'heure actuelle pour s'assurer que l'information est à jour et qu'elle est en relation avec les priorités que la CCE s'est données? Il faudrait que celle-ci élabore une stratégie afin d'instaurer un mode de présentation qu'elle pourra régulièrement mettre à jour, et non recommencer chaque fois depuis le début.
- Si le rapport sur l'état de l'environnement contient un chapitre sur l'eau douce, quelle relation aura-t-il avec les nouveaux travaux que le Secrétariat a entrepris en vue de cerner des solutions, et ce, en prévision d'autres instructions de la part du Conseil?

Coopération avec la Commission du libre-échange en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE

- Les petites sommes qui sont consacrées à l'évaluation des incidences environnementales transfrontalières et aux activités découlant du paragraphe 10(6) de l'ANACDE révèlent l'importance que l'on y attache.
- Un participant estime que l'on sera chanceux si les trois pays arrivent à conclure un accord en cette matière et à le mettre en œuvre. Il y aurait une alerte médias si la Commission mixte

internationale participait à l’évaluation des incidences environnementales transfrontalières, mais il faudra qu’elle le fasse.

Le directeur des programmes remercie tous les participants de leurs interventions aussi stratégiques que précises, et ajoute que leurs conseils ne tomberont pas dans l’oubli et qu’ils seront pris en considération.